



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Part A

FCPR ODDO BHF DEBT & EQUITY OPPORTUNITIES II, fonds d'investissement alternatif (« FIA ») (ci-après, le « Fonds ») constitué sous forme de Fonds Commun de Placement à Risques soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier (« CMF »)

Ce FIA est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Code ISIN : FR00140118FO

Site internet : am.oddo-bhf.com

Pour de plus amples informations sur ce produit, veuillez contacter : investors@oddo-bhf.com ou appelez le 01 44 51 80 28.

L'AMF est chargée du contrôle de ODDO BHF Asset Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ODDO BHF Asset Management SAS (la « Société de Gestion ») est agréée en France sous le numéro GP99011 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'information clés : 01/10/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

FCPR ODDO BHF DEBT & EQUITY OPPORTUNITIES II est un FIA relevant de la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 constitué sous la forme Fonds Commun de Placement à Risques.

DUREE

La durée du Fonds est de huit (8) ans à compter du 01/10/2025, et prendra fin le 01/10/2033 sauf cas de dissolution anticipée. La durée du Fonds pourra néanmoins être prorogée par la Société de Gestion pour trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune, puis pour deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune par la Société de Gestion, sous réserve que le Comité Stratégique ait été constitué et qu'il ait donné son accord préalable, soit jusqu'au 01/10/2038. Les demandes de rachat sont bloquées pendant cette période maximale de 13 ans.

OBJECTIFS

Le Fonds a pour objectif de constituer un portefeuille potentiellement diversifié d'actifs non cotés, composé principalement de titres, parts de fonds d'investissement en Europe, Amérique du Nord, Asie et dans le reste du monde. Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds investira principalement dans des fonds de capital investissement ou de fonds de dettes privées (les « Fonds du Portefeuille »), ces investissements étant réalisés sur les marchés primaires et/ou secondaires ou via des co-investissements.

La stratégie d'investissement du Fonds consistera à réaliser la majorité de ses Investissements (hors trésorerie) en : (i) parts ou actions d'Entités d'Investissement, investis principalement en titres de capital ou assimilés émis par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers (les « Fonds de Capital Investissement ») ; (ii) titres de capital ou assimilés émis par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers au terme d'opérations de co-investissements (les « Opérations de Co-Investissements ») ; (i et ii) ci-après ensemble les « Actifs de Capital Investissement ».

Le fonds pourra investir indirectement en créances, titres de créances, titres donnant accès au capital (obligations convertibles, obligations remboursables en actions, obligations à bon de souscription d'actions) et instruments présentant un profil équivalent, émis principalement par des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers, (les « Actifs de Dette Privée »). Les Actifs de Dette Privée seront exclusivement détenus via des Entités d'Investissement (les « Fonds de Dette Privée »).

L'objectif est que les Actifs de Capital Investissement représentent entre 45% et 65% des Investissements du Fonds et que les Actifs de Dette Privée représentent entre 35% à 55% des Investissements du Fonds.

Le Fonds participera à des transactions d'un montant global généralement compris entre cinq (5) et cinquante (50) millions d'euros, principalement afin d'acquérir des participations dans des Fonds du Portefeuille de capital investissement européen de type *buy-out* de taille *small cap* à *large cap*. Ce montant investi sera réparti entre différentes entités et sera déterminé en fonction de la politique de co-investissement ainsi que de la taille du Fonds.

Le Fonds constituera principalement un portefeuille d'investissements dans des fonds (a) qui ne sont plus ouverts à la souscription et dans lesquels le Fonds investirait à l'occasion d'un transfert de parts d'investisseurs desdits fonds en faveur du Fonds, ou (b) dont la période de souscription va prochainement expirer ou qui ont déjà appelé la majorité de leurs souscriptions, ou (c) d'une souscription ou d'une acquisition de parts dans des fonds lors de transactions initiées par un gérant (dites GP-led), notamment des fonds de continuation (les « Investissements Secondaires »). Les Investissements Secondaires pourront représenter

jusqu'à 100% des Investissements du Fonds (incluant les transactions liées visées ci-dessous).

Dans ce cadre, le Fonds pourra également réaliser des transactions liées (Linked transactions / Stapled transactions), dans lesquelles un Investissement Secondaire est réalisé simultanément à une souscription primaire auprès du même gérant/sponsor ou d'un gérant/sponsor qui lui est lié.

Le Fonds pourra également constituer un portefeuille d'investissements primaires en souscrivant des parts, actions ou droits dans des Fonds du Portefeuille dont la période de souscription est ouverte et dont la majorité des souscriptions n'ont pas été appelées (les « Investissements Primaires ») (objectif : 20% des Investissements du Fonds à l'issue de la Période d'Investissement).

Le Fonds a pour objectif un rendement annuel net de frais de 7% pour les Parts B.

La Société de Gestion respectera les ratios de diversification prévus à l'article R. 214-36 du Code monétaire et financier.

Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L.214-28 du Code monétaire et financier.

Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini au II de l'article 163 quinquièmes B du Code général des impôts.

La Période de Souscription Totale sera ouverte à compter du Premier Jour de Souscription jusqu'au 30/09/2026, et éventuellement, sur décision de la Société de Gestion et afin de lui permettre d'accepter des souscriptions nouvelles à la suite de cette Période de Souscription Initiale, pour deux (2) périodes de souscription supplémentaires successives de six (6) mois.

Pendant la vie du Fonds les distributions d'actifs se font, à la discrétion de la Société de Gestion, exclusivement en numéraire, avec ou sans rachat de Parts. Les distributions avec rachat de Parts entraînent l'annulation partielle ou totale des Parts correspondant à la distribution. Les distributions sans rachat de Parts sont déduites de la Valeur Liquidative des Parts concernées par ces distributions.

Il est précisé que, pendant une période commençant à la fin de la Période d'Investissement du Fonds et se terminant à la première des dates suivantes : (i) le premier jour de la période de pré-liquidation du Fonds et (ii) la date de dissolution du Fonds, la Société de Gestion pourra réinvestir tout ou partie des avoirs du Fonds, en ce inclus les produits de cession que le Fonds aura encaissés à la suite d'un désinvestissement dans les conditions et limites prévues par le Règlement.

Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 01/10/2038. En effet, les demandes de rachat seront bloquées pendant la durée de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au 01/10/2033 et au plus tard jusqu'au 01/10/2038.

INVESTISSEURS VISES

Les investisseurs de détail qui souhaiteraient investir dans le Fonds doivent être qualifiés d'investisseurs de détail ayant suffisamment d'expérience et de connaissance théorique des fonds de *private equity* et de dette privée, désireux d'investir dans un investissement fermé, capables d'assumer la perte de leur investissement et qui ont un horizon d'investissement à long terme.

Les Parts A sont réservées aux personnes physiques et aux personnes morales investissant un montant initial au moins égal à mille (1.000) euros dans le Fonds (hors droits d'entrée). Les Parts A peuvent également être souscrites dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie d'un Assureur

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues par le Règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le Fonds a une notation de 7 en raison du risque de perte de capital élevé, notamment lié à l'investissement en titres non cotés. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Autres risques pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de perte en capital et de liquidité : il existe un risque que l'investisseur ne soit pas remboursé, ou ne soit remboursé que partiellement, du capital investi lors du rachat des parts. Les difficultés économiques des sociétés du portefeuille ou des économies concernées peuvent avoir pour conséquence que le Fonds ne soit pas en mesure de liquider ses actifs à l'échéance ou soit contraint de les céder à un prix inférieur à la valeur comptable ou au dernier prix de marché connu. En outre, la faible liquidité des actifs peut rendre leur évaluation difficile.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus le cas échéant à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 8 ans
Investissement: 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 931 €
	Rendement annuel moyen	-10,7 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 634 €
	Rendement moyen	-3,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 345 €
	Rendement moyen	8,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	18 540 €
	Rendement moyen	15,4 %

Ce tableau montre les sommes que pourriez obtenir après 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Il n'est pas possible de sortir de ce produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement une période d'investissement de 8 ans. Nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que 10 000 € sont investis.

Investissement: 10 000 €

Scenarios	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	3 052 €
Incidence des coûts*	3,85 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,44 % avant déduction des coûts et de 8,59 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, hors prorogations
Coûts d'entrée	Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au distributeur au moment de sa souscription. 5,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Il n'y a pas de droits de sortie.	N/A
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	16,84 % de la valeur de votre investissement sur 8 ans. Cette estimation comprend les frais d'exploitation inévitables du produit et tous paiements à des prestataires de services.	1 684 €
Coûts de transaction	0,31 % de la valeur de votre investissement sur 8 ans. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.	31 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Nous prélevons ces frais sur le Fonds s'il obtient un rendement supérieur à l'objectif fixé dans les documents constitutifs. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts ont été remboursés du montant nominal libéré, et sous réserve des règles prévues à l'article 6.4.3 du Règlement, un partage de la plus-value représentant jusqu'à 20% de la plus-value nette du produit sera versé aux porteurs de parts C.	1 337 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée minimale requise : 8 ans

Le Fonds est un fonds fermé, signifiant par-là que les parts ne peuvent pas être remboursées sur demande des investisseurs avant le Dernier Jour de Liquidation, soit au moins jusqu'au 01/10/2033. Les demandes de rachat sont bloquées pendant cette période, sauf dans les cas de rachats éventuellement prévus par le Règlement du Fonds.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Dans un premier temps, le client est invité à saisir son interlocuteur habituel ou son conseiller habituel. S'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante, il peut (i) adresser un courrier recommandé avec AR à ODDO BHF Asset Management SAS à l'adresse suivante : 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris ou (ii) envoyer un email à l'adresse suivante : claim.privateassets@oddo-bhf.com. Les étapes de la procédure de réclamation sont disponibles sur le site internet à l'adresse am.oddo-bhf.com (lien ici). En cas de litige, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Le dépositaire du fonds est ODDO BHF SCA.

Le Fonds est classifié « Article 8 » au sens du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »).

De plus amples informations sur le Fonds sont disponibles sur le site am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Des informations sur les autres catégories de parts, y compris les dernières valeurs liquidatives, sont disponibles sur le site am.oddo-bhf.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.